

*République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Avallon
LEZINNES - COMMUNE*

Procès-verbal

Le vendredi 20 juin 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de José MENARD.

Secrétaire de la séance : Audrey LACROIX

Présents : José MENARD, Franck DUTOIT, Bernard LAURIN, Audrey LACROIX, Hubert NICOLLE, Alain FERDIN, Guy DUPAS, Claudine DILIGENT, Marc GODEFROY, Stéphane HOSPITAL, Angélique POLHO, Sylvie MISCHIATTI

Absents et excusés : Michel BRUMEAUX, Ilan KLAPWIJK, Geoffrey KLIMCZAK

Ordre du jour

- Approbation du PV du 16 Mai 2025

Délibérations :

- Facturation draps pour le gîte
- Convention pour la prise en charge des entrées de la piscine de Tonnerre
- Ouverture de crédit en recette pour la vente de la maison communale de Chassignelles

Délibérations du conseil :

Tarifs des draps pour le gîte a partir du 1 Août 2025 (N° DE_022_2025)

Le Maire rappelle les tarifs 2025 concernant le gîte, et demande aux conseillers leurs avis pour rajouter la facturation des draps a partir du 01 Août 2025

GÎTE DE LA GRAVIERE DU MOULIN - TARIFS 2025

(Ouverture toute l'année)

	Tarif par nuit	Tarif long séjour (Séjour supérieur à 4 nuits)
Par lit et par personne	17.50 €	16.00 €
Chambre 4 personnes	66 €	60 €
Chambre familiale 6 personnes	93 €	88 €
Chambre 6 personnes	93 €	88 €
Dortoir 12 personnes	176 €	165 €
Gîte complet (32 lits)	474 €	428 €
Draps par lit et par personne	À partir du 1 Août 2025 4.00€	4.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **décide** d'ajouter le tarif des draps pour un montant de 4.00€ par personne et par lit.

Délibération : adoptée

Le Maire,
José MENARD

Convention pour la prise en charge des entrées de la piscine de tonnerre (N° DE_023_2025)

Vu l'article L2121.29 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Tonnerre relative à la mise en place de la gratuité des entrées de piscine pour les enfants de 6-14 ans ;

Vu la délibération n° 2024-218 du 16 décembre 2024 du Conseil municipal de Tonnerre relative aux tarifs municipaux 2025 ;

Considérant qu'une gratuité est appliquée par la piscine de Tonnerre pour les enfants de 0 à 5 ans ;

Considérant le choix de la municipalité de permettre aux enfants de 6 à 14 ans de **la commune de Lézennes** de profiter de la piscine de Tonnerre durant la période des vacances scolaires estivales 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la prise en charge financière des entrées de la piscine de TONNERRE des enfants âgés de 6 à 14 ans ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants.

Délibération : adoptée

Le Maire,
José MENARD

Ouverture de crédit vente de la Maison communal de Chassignelles budget commune 2025 (N° BF_005_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits en recette d'investissement au chapitre 024 pour 35 100€ (33 500 € vente de la maison communal de Chassignelles + 1 600 € vente de la parcelle communal) il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
024 - 0	Produits des cessions d'immobilisations	35 100	0
TOTAL INVESTISSEMENT		35 100	0
TOTAL		35 100	0

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide : d'ouvrir des crédits en recette d'investissement au chapitre 024 a hauteur de 35 100€ (33 500 € vente de la maison communal de Chassignelles + 1 600 € vente de la parcelle communal).

Délibération : adoptée

José MENARD
Président de séance

Audrey LACROIX
Secrétaire de séance